

RÉSOLUTION N° 11

**7<sup>e</sup> Plan Stratégique de l'OIE (2021-2025)**

CONSIDÉRANT

Le document 88 SG/14 qui présente le projet de 7<sup>e</sup> Plan Stratégique de l'OIE, établi pour la période 2021-2025,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver le 7<sup>e</sup> Plan Stratégique de l'OIE

DEMANDE

Au Directeur général de préparer en s'appuyant sur les orientations du 7<sup>e</sup> Plan Stratégique, des programmes de travail annuels avec les budgets et mécanismes de contribution correspondants, qui seront soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée

---

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2021  
pour une entrée en vigueur au 29 mai 2021)